



PROMOUVOIR UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Stratégie et programme d'actions pluriannuel validés au printemps 2023

ORIENTATION 3

UN TERRITOIRE QUI OSE ET QUI INNOVE

OBJECTIF 5

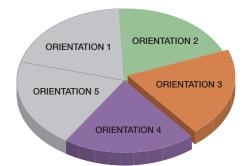
LES ÉVOLUTIONS DES PRATIQUES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES SERONT ENCOURAGÉES ET ACCOMPAGNÉES

Dans un monde aux ressources contraintes et toujours plus peuplé, l'accès à une alimentation de qualité saine et durable est un des défis majeurs du XXIème siècle.

Les évolutions climatiques, la raréfaction du foncier disponible, la place de l'agriculture biologique, l'évolution des systèmes d'exploitations, les pratiques alimentaires... le monde change, et les collectivités au côté de l'Etat se doivent d'accompagner les initiatives et mettre en réseau les acteurs.

Fortes des travaux et actions déjà engagés sur leurs territoires, Arche Agglo et la Communauté de Communes Rhône Crussol s'associent aujourd'hui dans la construction d'un Projet Alimentaire Inter-Territorial (PAiT).

- Enjeu 1 : favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous (volet social)
- Enjeu 2 : faciliter l'installation des porteurs de projets en agriculture et la structuration des filières agroalimentaires locales (volet économique)
- Enjeu 3 : encourager la diversification et le changement de pratiques agricoles pour réduire les risques économiques et environnementaux. (volet environnemental)







Fonctionnement annuel: 155 K€

FICHE ACTION N°18

PROMOUVOIR UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL



CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE

Issus de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt de 2014, les PAT sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).

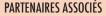
LES GRANDES ÉTAPES DU PLAN D'ACTIONS

- ENJEU 1 : favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous (volet social)
- Favoriser une répartition adaptée des points de vente alimentaires
- Faciliter l'accès économique à une alimentation de qualité
- Eduquer à une alimentation saine et durable
- ENJEU 2 : faciliter l'installation des porteurs de projets en agriculture et la structuration des filières agroalimentaires locales (volet économique)
- Faciliter l'installation/transmission des fermes nourricières
- Préserver et faciliter l'accès au foncier
- ENJEU 3 : encourager la diversification et le changement de pratiques agricoles pour réduire les risques économiques et environnementaux (volet environnemental)
- Accélérer le changement des pratiques agricoles



PII OTES

Services Agriculture Alimentation, Economie, Emploi





- Chambres Agriculture 26 07; Réseau InPACT; Association départementale pour le développement de l'emploi agricole, Centre d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural 26/07; Agribio; Communes (cantines scolaires)
- Etat, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, Agence de l'eau, départements, Compagnie Nationale du Rhône



.A CIBLE

 Agriculteurs, consommateurs, citoyens, acteurs économiques de la distribution, etc.

LES RÉSULTATS ATTENDUS

- Créer et faire vivre un réseau d'acteurs de l'aide alimentaire et du social pour faciliter l'accès à une alimentation choisie et de qualité
- Sensibiliser les bénévoles et les bénéficiaires à l'alimentation durable



- Créer un réseau d'acteurs du système alimentaire (producteurs, associations, partenaires techniques, filières, distribution formation)
- Accompagner les initiatives économiques en lien avec les circuits courts ou la relocalisation de l'alimentation sur le territoire
- Faciliter les démarches d'installation/transmission des fermes
- Accompagner les changements de pratiques agricoles/ Intégrer la notion de gestion quantitative de l'eau dans les projets d'installation

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de rencontres entre acteurs de l'aide alimentaires
- Nombre d'actions réalisées avec/par les acteurs de l'aide alimentaire
- Nombre de projets économiques accompagnés en lien avec les circuits court ou la relocalisation de l'alimentation sur le territoire



- Nombre de rencontre du réseau PAT
- Nombre d'agriculteurs installés / Nbre de fermes transmises
- Nombre d'agriculteurs en difficulté accompagnés
- Evolution des pratiques agricoles (SAU)
- Montant du soutien financier au « droit à tester » des agriculteurs qui souhaitent innover
- Nombre d'étudiants/scolaires sensibilisés aux métiers agricoles

